



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Qualité de l'eau : baignade interdite provisoirement à la Base de Loisirs du Marsan



Grâce à un entretien régulier du site et un contrôle permanent des eaux de baignades (Certification Contrôle de la qualité des eaux de baignade depuis 2013), la tranquillité des baigneurs est assurée à la Base de Loisirs du Marsan.

Dans cet esprit, et pour la première fois depuis sa création, le lac de baignade doit être fermé jusqu'à nouvel ordre sur demande de l'ARS. Grâce aux analyses régulières, un taux de bactéries coliformes supérieur à la limite autorisée a été relevé. Pour veiller à la santé de la population, Mont de Marsan Agglo a donc interdit provisoirement la baignade. De nouvelles analyses sont en cours.

La vie continue sur le site

Malgré cet incident, le site de la base reste ouvert. Les nombreuses activités, hors celles nautiques, sont maintenues. Mont de Marsan Agglo a même décidé que durant la fermeture de la baignade le parking serait gratuit.

[Site Internet Base de loisirs du Marsan](#)

Contact presse :

Pascal Larrazet / Mont de Marsan Agglo

Tél. : 05 58 46 73 05

montdemarsan-agglo.fr